Extrait du CGT ARLES

https://cgtarles.fr/spip.php?article947

Inde : condamnation injuste de 13 grévistes à la prison à vie

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 22 mars 2017

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Le soutien de la CGT.

Le 18 mars, le tribunal du district de Gurgaon a rendu sa décision concernant les peines appliquées aux travailleurs reconnus coupables des incidents du 18 juillet 2012 dans l'usine de la compagnie Maruti Suzuki Manesar Plant, lors desquels un dirigeant a malheureusement perdu la vie.

13 travailleurs ont été condamnés à la prison à vie, 4 autres à 5 ans de prison et 14 autres ont été libérés, leur peine étant déjà accomplie. Ces derniers ont néanmoins une forte amende dépassant leurs possibilités de paiement. 114 autres travailleurs ont été acquittés après avoir effectué 31 mois de prison préventive. Pour leur syndicat, il n'y avait aucune preuve les impliquant dans les faits qui leur étaient reprochés.

La décision du tribunal de district, après un procès de quatre ans et demi, est injuste !

La Confédération Générale du Travail (CGT) condamne cette décision du tribunal et exige la libération immédiate de tous les travailleurs.

Ces décisions constituent une attaque frontale contre le droit des travailleurs de se syndiquer et, plus généralement, contre les libertés syndicales.

La CGT est solidaire de tous les adhérents du syndicat Maruti Suzuki et, tout particulièrement, des camarades condamnés.

La CGT s'associe à NTUI et à l'ensemble des syndicats indiens pour exiger la libération immédiate de tous les condamnés.

La CGT se montrera toujours soucieuse et préoccupée du respect des libertés syndicales et des Droits de l'homme, partout dans le monde.

La décision rendue samedi est incompatible avec ces droits fondamentaux.

Vous pouvez envoyer vos motions de soutien à l'ambassadeur de l'Inde en France, son excellence Mohan KUMAR (amb.paris@mea.gov.in)

Copyright © CGT ARLES